



Déclaration de conformité fournisseur REACH EC1907/2006

Informations de conformité UE conformément à la réglementation sur l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des substances chimiques.

Information sur la société:

- Nom: Montremo S.A.
- Adresse: Rue des Electrices 38
- Code postal: 2300
- Ville: La Chaux-de-Fonds
- Téléphone: 0041 32 967 90 80
- Courriel: info@montremo.ch

Informations réglementaires

Avec cette déclaration Montremo S.A. démontre son engagement à se conformer aux exigences de l'Union européenne dans la directive EC1907/2006 du règlement REACH (enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques).

Notre politique est d'être pleinement conforme à la législation REACH et de travailler en étroite collaboration avec nos fournisseurs et clients.

Cette déclaration fait partie de notre politique de tenir nos clients pleinement informés de notre engagement REACH. Montremo S.A. est considérée comme «utilisateur en aval» selon le document REACH, Art 3, N° 13. Par conséquent, nous ne sommes pas dans l'obligation d'enregistrer nos produits. Cependant, nous pouvons garantir que nous n'utilisons que des substances enregistrées à la date de ce document et nous disposons sur site de toutes les fiches de sécurité pour les produits utilisés.

Afin de garantir le respect du règlement REACH, Montremo S.A. demande les informations à ses fournisseurs pour connaître les substances contenues dans les produits qu'ils nous fournissent.

Les substances extrêmement préoccupantes (SVHC) sont désignées par l'Agence européenne des produits chimiques (ECHA). Dans le cas où des SVHC sont contenues dans nos produits finaux à une concentration supérieure à 0,1% masse/masse (w/w), ces informations seront directement communiquées à nos clients. A ce jour aucune substance extrêmement préoccupante n'est utilisée chez Montremo S.A.

Nous continuerons à surveiller le règlement REACH et informer nos clients sur tout changement. Au meilleur de nos connaissances, nous déclarons également que nos produits ne contiennent aucune des substances énumérées à l'annexe XIV du règlement REACH.

Montremo S.A. déclare, sur la base des informations fournies à ce jour par nos fournisseurs, que les substances / préparations utilisées pour la fabrication des cadrans sont conformes aux exigences REACH.


Michaël Carrubba
CEO

La Chaux-de-fonds le 28.10.2020